

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 juillet 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—TITRE DES RÉSOLUTIONS BUDGÉTAIRES DANS LES «PROCÈS-VERBAUX»

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, tout en promettant à la Chambre d'être bref. Il me semble que quelque député devrait en ce moment soulever une objection. La question de privilège, je la pose au sujet de la façon dont certaines résolutions déposées hier soir par le ministre des Finances sont indiquées dans l'avis ajouté aux *Procès-verbaux* d'hier.

Votre Honneur s'en souvient, nous avons quelque peu débattu hier soir un appel au Règlement, après quoi tout le monde m'a semblé d'avis qu'il y aurait moyen de s'entendre. Pour ma part, je suis entièrement satisfait de la manière dont on s'y est pris dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, où, dans les ordres du jour inscrits au nom du gouvernement, l'article 15 se lit:

26 juin—La Chambre de nouveau en comité des voies et moyens.—Le ministre des Finances.

Nota: Le texte des Résolutions des voies et moyens figure à la suite du *Feuilleton des Avis* publié dans les *Procès-verbaux* du 13 juin et du 8 juillet 1963.

Voilà qui est très bien, à mes yeux. On nous dit où trouver les résolutions budgétaires dont nous aurons besoin une fois que nous serons formés en comité des voies et moyens.

Je m'inquiète de la façon dont ces résolutions sont inscrites dans l'avis qui figure en appendice aux *Procès-verbaux* d'hier. Le titre se lit comme il suit: *Résolutions des voies et moyens—Résolutions budgétaires révisées*. Je ne voudrais pas être tatillon pour ce qui concerne l'emploi des mots, mais il me semble que le mot «révisées» peut impliquer que les résolutions présentées le 13 juin ont déjà été révisées. Je pense que nous convenons que tel n'est pas le cas, mais que nous étudierons les résolutions présentées le 13 juin et que le comité des voies et moyens en est saisi. J'ai confiance que ce comité pourra y voir quand nous en serons là.

J'estime cependant que, s'il n'est pas soulevé d'objection à ce sujet, on pourrait alors nous

dire que nous avons accepté cette terminologie et que les seules résolutions dont nous pourrions discuter seraient les résolutions révisées. Il me semble qu'il serait normal que la Chambre se forme en comité des voies et moyens le temps venu et se mette à l'étude des résolutions dont le comité est déjà saisi, puis poursuive la marche des travaux à partir de là.

**L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État):** Je ne veux pas entamer de discussion, mais je conseillerais à l'honorable député de se reporter à la page 705 de l'ouvrage de May sur la pratique parlementaire, 16<sup>e</sup> édition, où il trouvera un commentaire portant sur la question qu'il a soulevée. Moi aussi, je viens de formuler une mise en garde.

**M. l'Orateur:** Je crois savoir que le leader de la Chambre et les chefs des autres partis se réuniront probablement au cours de la journée afin de s'entendre sur la marche à suivre.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est juste, monsieur l'Orateur.

(Texte)

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Prosper Boulanger (Mercier)** présente le premier rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

(Traduction)

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL—ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Ian Grant Wahn (Saint-Paul)** présente le deuxième rapport du comité permanent des bills privés en général et en demande l'adoption.

(La motion est adoptée.)

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

VANCOUVER—MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, étant donné